

## Projet éolien de Saint-Vaast-d'Équiqueville

### Compte-rendu de la permanence d'information n°3

Mercredi 29 juin 2022

RWE Renouvelables France

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES PARTICIPANTS.....</b>	<b>5</b>
<b>ECHANGES.....</b>	<b>6</b>
1. L'entreprise RWE.....	6
2. Communication et concertation .....	6
3. Implantation du projet .....	7
4. Recyclage et démantèlement .....	8
5. Etudes d'impacts.....	9
6. Suite et vie du projet éolien .....	10
<b>CONTACTS.....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>14</b>
1. Panneaux .....	14
2. Supports présentés .....	17

## INTRODUCTION

Depuis 2019, la société RWE Renouvelables France étudie l'opportunité de développer un projet éolien sur la commune de Saint-Vaast-d'Équieville. Une fois l'étude de préféabilité confirmée, les études d'impacts ont été lancées. Les états initiaux des études environnementale et paysagère ont été réceptionnés au printemps 2022, et ceux de l'étude acoustique le seront cet été.

Pour accompagner le développement du projet, le chef de projet, Thibaut OLIVER, a souhaité inclure les habitants de Saint-Vaast-d'Équieville, de Ricarville-du-Val, des Grandes Ventés, dans une **démarche d'échanges et d'information**, leur permettant de suivre l'évolution du projet et de s'exprimer sur celui-ci. C'est pourquoi l'équipe de RWE a lancé une démarche de concertation en octobre dernier, avec l'aide de l'équipe Concertation de Mazars. Suite à la réception des états initiaux de l'étude environnementale, les zones potentielles d'implantation ont été réévaluées, entraînant un rapprochement de la commune de Freulleville. L'équipe de RWE a donc rencontré ses élus en avril dernier, afin de leur présenter le projet à son stade de développement, et de les inviter à rejoindre la démarche d'échange engagée.

Après un premier forum d'information organisé le 12 octobre 2021, afin de lancer la démarche de concertation auprès des habitants, un second forum a été organisé en décembre 2021. Il s'agit donc du troisième forum d'information organisé pour les habitants.

En parallèle de cette démarche grand public, RWE a continué d'échanger avec les élus des trois puis quatre communes impactées par le projet, via l'organisation de comités de pilotage élus, visant à leur permettre de suivre de près l'évolution du projet et d'envisager d'en co-construire certains aspects. Quatre réunions ont été organisées dans ce but.

**Cette permanence d'information n°3 a été organisée le mercredi 29 juin**, de 17h à 20h, au Foyer rural de Saint-Vaast-d'Équieville.

**Les objectifs de cette permanence d'information** étaient de :

1. Présenter aux habitants les dernières actualités du projet (carte, calendrier, caractéristiques et nombre de machines)
2. Présenter les résultats des études environnementale et paysagère ainsi que l'estimation des ressources en vent
3. Informer sur le cycle de vie d'une éolienne (phase chantier, phase de vie, phase de fin d'exploitation ainsi que le réemploi ou le recyclage)

4. Informer sur les retombées du projet (économiques, sociales, environnementales, financières)

*Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion. La synthèse des échanges est structurée par thématique, et les remarques, questions et propositions émises par les participants sont retranscrites. Les réponses apportées aux questions posées lors de l'atelier sont développées à l'écrit afin de donner le plus d'informations possible.*

*Les supports présentés lors de cet évènement sont présents en annexe de ce compte-rendu.*

## **LISTE DES PARTICIPANTS**

Au total, la permanence a accueilli **45 participants** de 17h à 20h dont :

- 5 personnes des Grandes Ventes
- 12 personnes de Saint-Vaast-d'Équieville
- 4 personnes de Ricarville-du-Val
- 13 personnes de Freulleville
- 11 personnes qui n'ont pas souhaité donner leur commune de résidence

**L'équipe RWE était composée de :**

- Thibaut OLIVER, chef de projet éoliens
- Aurélien PARENT, chef de projet éoliens
- Julie HELLEUX, alternante cheffe de projet éoliens

**L'équipe Mazars Concertation était composée de :**

- Enzo QUENESCOURT, consultant en concertation
- Agathe MONTEBRUN, consultante en concertation
- Marion GIELLY, consultante en concertation

## ECHANGES

Ci-après apparaissent tous les échanges qui ont été pris en note par l'équipe Mazars entre les développeurs et les participants, classés par thématique.

### 1. L'entreprise RWE

**Question : « Pourquoi ce sont des allemands qui viennent faire ce projet ? »**

Réponse de RWE Renewables France : L'éolien est un marché très concurrentiel en France, où il y a des entreprises de toute l'Europe qui peuvent venir et vice versa pour les entreprises françaises. RWE est une sorte d'EDF allemand avec des actionnaires publics et privés. Les actionnaires publics sont les villes de Dortmund et d'Essen.

**Question : « Quelle différence entre RWE, RWE Renewables et RWE Renewables ? »**

Réponse de RWE Renewables France : RWE est l'entité mère et les autres sont des filiales. En effet, RWE est un énergéticien qui ne fait pas que des énergies renouvelables mais s'oriente de plus en plus vers ce secteur afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040. En France, la société est présente via la filiale RWE Renewables et emploie plus de 120 collaborateurs.

### 2. Communication et concertation

**Question : « Quand est-ce que les autres communes ont été informées du projet ? »**

Réponse de RWE Renewables France : Les communes limitrophes impactées par le projet ont été contactées début 2021, après la délibération de Saint-Vaast-d'Équieville autorisant le lancement des études d'impacts.

**Question : « Pourquoi ne pas avoir prévenu plus tôt Freulleville ? »**

Réponse de RWE Renewables France : Si vous regardez la carte des zones d'implantations potentielles et ce que nous vous présentions avant le printemps 2022, vous verrez que la zone envisagée était plus éloignée de Freulleville. Dès que cette zone privilégiée a évolué, suite à la réception des états initiaux de l'étude environnementale et de l'étude paysagère, les élus ont été joints et une réunion a été organisée pour leur présenter le projet. Ils ont ensuite participé à deux réunions du comité Elus, aux côtés des élus des trois autres communes concernées.

**Question : « Est-ce qu'il y aura de prochaines réunions ? »**

Réponse de RWE Renewables France : Oui, afin de vous tenir informés de la suite du projet.

**Question : « Il y a un déni de démocratie, pourquoi n'y a-t-il pas de référendum ? »**

Réponse de RWE Renewables France : Demander aux gens de se prononcer pour ou contre un projet quand le nombre de machines, leur hauteur et leur implantation ne sont pas connus (soit jusqu'à ce que nous ayons connaissance de tous les résultats des études d'impacts), reviendrait à demander aux gens de se prononcer pour ou contre l'éolien en général. Ce serait donc peu pertinent par rapport au cas précis du projet et cela biaiserait les résultats puisqu'on le voit aujourd'hui, certains d'entre vous nous disent qu'ils ne sont pas contre l'éolien mais n'en veulent seulement pas près chez eux. Lorsque l'on explique que la zone envisagée n'est plus la zone la plus proche des Grandes-Ventes, certaines personnes

sont tout de suite moins inquiètes. Ainsi, ce genre de démarche n'est pas constructive, si on ne sait pas précisément à quoi ressemblerait le projet final.

### Remarques :

- « On va être obligés de créer une association comme les Grandes-Ventes ».
- « Il aurait fallu informer en amont pour évaluer l'opposition et ne pas faire le projet si elle était présente ».
- « On rebute les gens en les mettant devant le fait accompli ».

Réponse de Mazars Concertation : Depuis 2021 nous avons mis en place de nombreuses actions pour informer largement les habitants (3 porte-à-porte, distribution de 4 lettres d'information, 3 forums d'information, un site internet avec tous les comptes-rendus des réunions). Il est difficile d'entendre que les gens sont mis devant le fait accompli.

- « C'est la 3<sup>e</sup> réunion et ce sont toujours les mêmes informations ».

Réponse de Mazars Concertation : Nous vous invitons à vous référer aux comptes-rendus des dernières réunions pour vous rendre compte par vous-mêmes que ce n'est pas le cas.

- « Cela manque d'information et de clarté ».

Réponse de Mazars Concertation : Nous vous invitons à vous référer au site internet du projet pour retrouver toutes les informations disponibles sur le projet si vous n'êtes pas satisfaits de celles qui vous sont présentées ce jour.

### **3. Implantation du projet**

#### ***Question : « Qui a donné l'autorisation pour installer les éoliennes ? »***

Réponse de RWE Renouvelables France : Personne encore. La mairie a seulement autorisé RWE à faire des études d'impacts. Lorsque les études seront finies, RWE déposera un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en préfecture, dossier qui sera étudié par les services instructeur de l'État. À la suite de cela, si le dossier est jugé favorable, une enquête publique est menée par un commissaire enquêteur qui rendra son avis sur l'acceptabilité locale du projet. Le préfet prendra alors une décision sur l'avenir du projet.

#### ***Question : « Pourquoi ne pas mettre ces éoliennes au milieu de grands espaces ? »***

Réponse de RWE Renouvelables France : Environ 75% du territoire français est grevé de servitudes (aéronautiques, de l'armée, de Météo France, etc.) ce qui rend impossible d'y installer des éoliennes. Pour le reste du territoire, ce sont évidemment les grands espaces, éloignés des habitations qui sont privilégiés par les développeurs mais ceux-ci sont peu nombreux à encore réunir toutes les conditions pour installer des machines (vent suffisant, contraintes environnementales). Par rapport aux objectifs nationaux<sup>1</sup> (PPE) déclinés au niveau régional dans le SRADDET (Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire), il devient donc nécessaire de se rapprocher des habitants, dans la limite de la réglementation imposant une distance minimale de 500m.

---

<sup>1</sup> Ministère de la Transition Ecologique, [Chiffres clés des énergies renouvelables](#), édition 2021.

**Question : « Quel est le nombre final d'éoliennes ? »**

Réponse de RWE Renewables France : Il s'agira de trois éoliennes de 180m de hauteur en bout de pale.

**Question : « A quelle distance des habitations seront-elles ? »**

Réponse de RWE Renewables France : L'implantation du projet est en phase de définition. Nous prenons en compte l'ensemble des contraintes techniques et des résultats des états initiaux pour définir l'implantation de moindre impact. Celle-ci respectera la distance minimale réglementaire de 500m. Nous présenterons l'implantation définitive dans les prochaines semaines, une fois que celle-ci sera fixée.

**Question : « Où vont être positionnées les éoliennes ? »**

Réponse de RWE Renewables France : Suite aux premiers résultats des études, la zone du Val de Paris est désormais la zone privilégiée.

**Question : « A qui sont les terrains visés ? Quel est le gain pour les propriétaires des terrains ? »**

Réponse de RWE Renewables France : Les terrains agricoles visés par l'implantation d'éolienne appartiennent à des propriétaires privés. Ces propriétaires sont rémunérés pour la location de leur terre. L'implantation n'étant pas encore définie, les propriétaires fonciers ne sont pas définis. Les gains sont compris dans une fourchette allant de 8000 € à 10 000 € par an.

**Remarques :**

- « Il y a un projet urbanistique sur l'espace de votre projet ».
- « Quel est le seuil de saturation pour accueillir des éoliennes dans le Pays-de Bray ? Les grands élus disent que le Pays de Bray arrive à saturation ! »

Réponse de RWE Renewables France : Le projet urbanistique ne vise pas la zone potentielle d'implantation du projet. Les deux projets ne sont pas incompatibles puisqu'ils visent tous les deux la préservation de la biodiversité.

La saturation est à déterminer au cas par cas. Des études sont menées par le bureau d'étude paysager pour déterminer l'état de saturation des villages les plus proches du projet. Une fois l'étude finalisée, l'analyse de la saturation du projet sur les communes de Saint-Vaast d'Equiqueville, de Freulleville, de Ricarville du Val et des Grandes Ventes pourra être présentée.

## **4. Recyclage et démantèlement**

**Question : « Quel est le coût du démantèlement d'une éolienne ? »**

Réponse de RWE Renewables France : Le coût du démantèlement dépend du nombre d'éolienne et de la localisation du parc à démanteler. Il dépend également de la taille des éoliennes. En France de premiers démantèlements ont été effectués pour remplacer les projets les plus vieux. Ceux-ci font état de coût compris entre 30 000 à 120 000 € par éolienne.

**Question : « Le béton est-il recyclé ? »**

Réponse de RWE Renewables France : Oui, il est valorisé dans le secteur de la construction qui le rachète.



**Remarques :**

- « Nous, on a un devis de 450 000 euros. »
- Aucune entreprise ne démantèle pour ce prix-là en France ».

Réponse de RWE Renouvelables France : Des devis de démantèlement circulent en effet sur internet mais sont à contextualiser. Ceux-ci visent principalement le démantèlement d'une seule éolienne avec des exigences en termes de rapidité qui ne prennent donc pas en compte l'économie d'échelle d'un parc de plusieurs éoliennes et qui visent surtout au remplacement de l'éolienne le plus rapidement possible afin de réduire les pertes de production.

De plus, la filière de démantèlement des projets éoliens est en plein essor et en développement. En effet, les sociétés réalisant ces travaux ne bénéficiaient pas de volume suffisant pour réduire les coûts. De nombreux parcs arrivent en fin de vie dans les années qui viennent et cette filière va pouvoir se structurer et réduire les coûts de ces opérations.

## **5. Etudes d'impacts**

***Question : « Pourquoi ne finalement pas avoir mis le sonomètre dans mon jardin ? »***

Réponse de RWE Renouvelables France : Lors de notre visite avec le bureau d'étude acoustique Sixense le 12 mai dernier, nous nous étions mis d'accord pour la pose d'un sonomètre à votre domicile.

Cependant, avant de venir installer le sonomètre le 18 mai, un acousticien (qui était présent lors de la visite du 12 mai) vous a recontacté le 16 mai, sans réponse, puis le 17 mai afin de vérifier qu'il était toujours possible d'installer un sonomètre à votre domicile.

Vous lui avez indiqué que vous n'étiez plus d'accord, à moins d'obtenir un protocole d'installation ainsi qu'un protocole d'utilisation des données. Ces documents devaient vous être fournis puis analysés de votre côté afin que vous autorisiez, ou non, l'installation d'un appareil de mesure dans votre jardin.

L'acousticien vous a alors expliqué qu'il devait en référer à son supérieur pour obtenir ces protocoles. Néanmoins, compte-tenu du temps qu'il restait avant l'installation des sonomètres, il a été préférable de démarcher d'autres habitants. Le bureau d'étude a donc dû s'adapter au vu de la temporalité des événements.

***Question : « A quoi servent les sonomètres ? »***

Réponse de RWE Renouvelables France : Les sonomètres sont utilisés dans le cadre de l'étude acoustique. L'étude acoustique permet d'évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet. Afin de mesurer dans un premier temps le bruit résiduel (bruit sans le futur parc éolien), des micros sont installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet. Nous simulons ensuite le bruit rajouté par le parc éolien (bruit ambiant), et analysons les résultats pour de nombreux scénarios. Les résultats sont en effet différents selon l'emplacement des éoliennes ou le modèle d'éoliennes testé.

Tout ceci permet de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française qui est l'une des plus strictes d'Europe. Celle-ci impose une émergence maximum de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien. Une fois le parc en fonctionnement, une seconde étude acoustique est réalisée dans l'année suivant la mise en service du parc, afin d'évaluer si le niveau sonore est bien conforme à la réglementation et aux simulations effectuées avant sa construction. Si la réglementation n'est pas respectée, un bridage (ralentissement ou arrêt des machines) sera mis en place.

**Question : « Pourquoi installez-vous un projet proche d'une ZNIEFF 1 et 2 ? »**

Réponse de RWE Renouvelables France : L'étude des différentes contraintes ainsi que le retour de l'état initial de l'étude environnementale montre qu'il est possible d'étudier le potentiel d'installation d'un projet éolien dans cette zone.

**Question : « Existe-t-il des gênes occasionnées pour la faune ? Faites-vous des études pour les animaux sauvages et domestiques »**

Réponse de RWE Renouvelables France : L'état initial de l'étude environnementale indique qu'il existe des enjeux, ainsi que des sensibilités, vis-à-vis de la faune. Cependant, il faut bien faire la distinction entre enjeux et impacts. Concernant les impacts, nous en saurons plus quand nous recevrons l'étude environnementale complète. En effet, quand nous aurons l'implantation définitive du projet, nous la transmettrons au bureau d'étude Ecosphère afin qu'ils étudient les impacts sur la faune et la flore. Ils mettront alors en place des mesures ERC (Éviter, Réduire, Compenser) permettant au maximum de limiter ces impacts. Seuls les animaux domestiques ne sont pas pris en compte dans l'étude environnementale.

**Remarques :**

- « Les études donnent toujours raison pour l'implantation des éoliennes ».
- « Les éoliennes vont tuer les chauves-souris ».

Réponse de RWE Renouvelables France : Oui, en effet, les chauves-souris sont une population à risque quand il y a des éoliennes. Toutefois, les espèces de chauves-souris sont étudiées dès la pose du mat de mesure grâce à des micros. Le bureau d'étude environnemental prête également une grande attention aux espèces de chauves-souris lors des sorties terrain. L'impact du projet se doit de rester faible pour permettre le bon état de conservation des populations.

Pour cela, des mesures sont mises en place afin d'éviter ou réduire ces impacts (installation loin des principaux couloirs écologiques qui favorise les déplacements de ces espèces, non éclairage automatique des portes des éoliennes, mise en place de bridage, etc.).

- « 22km/h est une moyenne très faible et cela veut dire qu'il y a beaucoup de fois où il n'y a pas de vent ».

Réponse de RWE Renouvelables France : Les éoliennes fonctionnent à des vitesses de vent comprises entre 10 et 90 km/h. De ce fait, elles tournent en moyenne 85% du temps et 25% du temps à leur puissance nominale correspondant à un vent autour de 20/25 km/h.

## **6. Suite et vie du projet éolien**

**Question : « Des routes seront-elles créées ? »**

Réponse de RWE Renouvelables France : Oui, potentiellement. Nous avons fait appel à la société TES (Transports Europe Services) pour réaliser l'étude d'accès. Cette société a produit une étude d'accès permettant d'étudier l'itinéraire des pales, ainsi que les différents éléments d'une éolienne, depuis le port de Dieppe jusqu'à la zone de projet.

Plusieurs itinéraires étaient proposés et nécessitaient la création potentielle d'une piste de 800 mètres ou d'un bypass de 600 mètres. Il faut cependant noter que ces itinéraires peuvent évoluer en fonction de l'implantation des éoliennes. Quand nous aurons l'implantation définitive, une demande d'étude d'accès sera à nouveau réalisée.

**Question : « Combien d'emplois seront créés pour une éolienne ? »**

Réponse de RWE Renouvelables France : Quatre emplois seront créés par éolienne pendant la construction, puis un pour trois éoliennes pour assurer la maintenance au cours des 25 prochaines années.

**Question : « Quelle part de la construction vient de France pour les matériaux ? »**

Réponse de RWE Renouvelables France : Les principaux constructeurs d'éoliennes (VESTAS, NORDEX, ENERCON, SIEMENS GAMESA) sont européens, leurs usines de construction se trouvent au Danemark, en Allemagne, en Espagne ou encore en France pour la société ENERCON. Le type d'éolienne n'est pas encore défini, mais celles-ci seront de fabrication européenne. En général, les pales, le rotor et la tour sont fabriquées dans les usines des turbiniers.

**Question : « Quid si Saint-Vaast-d'Équieville se prononce contre le projet ? »**

Réponse de RWE Renouvelables France : C'est un élément qui sera pris en compte dans le dossier soumis à la préfecture. Cette dernière prendra également en compte la totalité du dossier avec les différents enjeux ou les résultats des bureaux d'études par exemple. Une fois le dossier analysé, la préfecture rendra un avis favorable ou non au projet éolien.

**Question : « Quand sera retiré le mât de mesure ? »**

Réponse de RWE Renouvelables France : Il sera retiré début 2023 car il faut deux ans de données pour mener à bien les études.

**Question : « La diminution de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a-t-elle été estimée ? D'après moi, non alors qu'il y aura division par deux, passant de 170 euros par habitant à 70 euros par habitant. »**

Réponse de RWE Renouvelables France : La DGF n'est pas du tout affectée par les taxes relatives à l'installation d'éoliennes. Celles-ci sont les mêmes pour toute entreprise (hormis l'IFER) qui s'installe sur une commune. Je ne comprendrais pas que les communes souhaitent avoir de la fiscalité professionnelle en accueillant des entreprises alors qu'elles se verraient réduire leur DGF. Nous pensons qu'il y a confusion sur ce sujet.

**Question : « Quelle surface est artificialisée pour une éolienne ? »**

Réponse de RWE Renouvelables France : La surface artificialisée pour une éolienne correspond à l'addition d'environ :

- 22 mètres de diamètre de fondations d'une éolienne
- 1350 m<sup>2</sup> de plateforme

La longueur du chemin d'accès à l'éolienne est aussi à prendre en compte.

**Question : « Existe-t-il un couloir aérien au-dessus du site ? »**

Réponse de RWE Renouvelables France : Il n'y a aucune servitude aérienne qui remettrait en cause le projet éolien. Les retours de l'Armée et de la DGAC sont favorables à l'implantation d'éoliennes.

**Question : « RWE va-t-il exploiter le parc jusqu'au bout ? »**

Réponse de RWE Renouvelables France : Oui, RWE sera exploitant du parc éolien jusqu'à sa fin de vie. En effet, RWE est un énergéticien et son cœur de métier est l'exploitation de production électrique. Il développe, construit et exploite l'ensemble de ses parcs.

**Question :** « *A combien évaluez-vous le nombre de passages de techniciens et comment réglez-vous les problèmes liés à la maintenance ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Un technicien s'occupe de la maintenance des éoliennes 24h/24 et 7j/7.

Il réalise des maintenances obligatoires tous les 6 mois pour s'assurer du bon état et du bon fonctionnement du parc éolien. De plus, il y a des maintenances lorsque des problèmes apparaissent sur le parc.

Les opérations de maintenance peuvent consister à :

- un contrôle des huiles de vidange,
- des tests électriques,
- un graissage des éoliennes,
- une mise à jour des logiciels de gestion,
- des réparations spécifiques,
- etc.

**Question :** « *Quels sont les impacts pendant la phase chantier et la maintenance ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : L'ensemble des impacts du projet pendant sa phase chantier et sa phase d'exploitation seront répertoriés dans le cadre de l'Etude d'Impact. Des mesures d'évitement et de réduction seront alors prises comme par exemple le passage d'écologues en amont du chantier pour analyser l'état avant travaux et préserver la faune et la flore. L'ensemble des impacts seront à minima faibles ou temporairement modérés.

**Remarques :**

- « Il faut communiquer sur l'aménagement des routes ».
- « Il va être compliqué de trouver des chemins d'accès ».
- « Nous devrions bénéficier de réduction sur le tarif d'électricité en échange de l'accueil d'un tel projet ».
- « Nous devrions être indemnisés comme les propriétaires et les exploitants ».
- « Nous aimerions que vous mettiez fin à ce projet ».

## **Contacts**

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site internet du projet :

<https://saintvaastequieville.projet-eolien.com>

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

**Thibaut OLIVER**

Chef de projets éoliens chez RWE Renouvelables France

Mail : [thibaut.oliver@rwe.com](mailto:thibaut.oliver@rwe.com)

Tél. : 06.89.69.04.94

**Aurélien PARENT**

Chef de projets éoliens chez RWE Renouvelables France

Mail : [aurelien.parent@rwe.com](mailto:aurelien.parent@rwe.com)

Tél. : 06.79.62.09.11

**Lorette HAFFNER**

Consultante Concertation chez Mazars

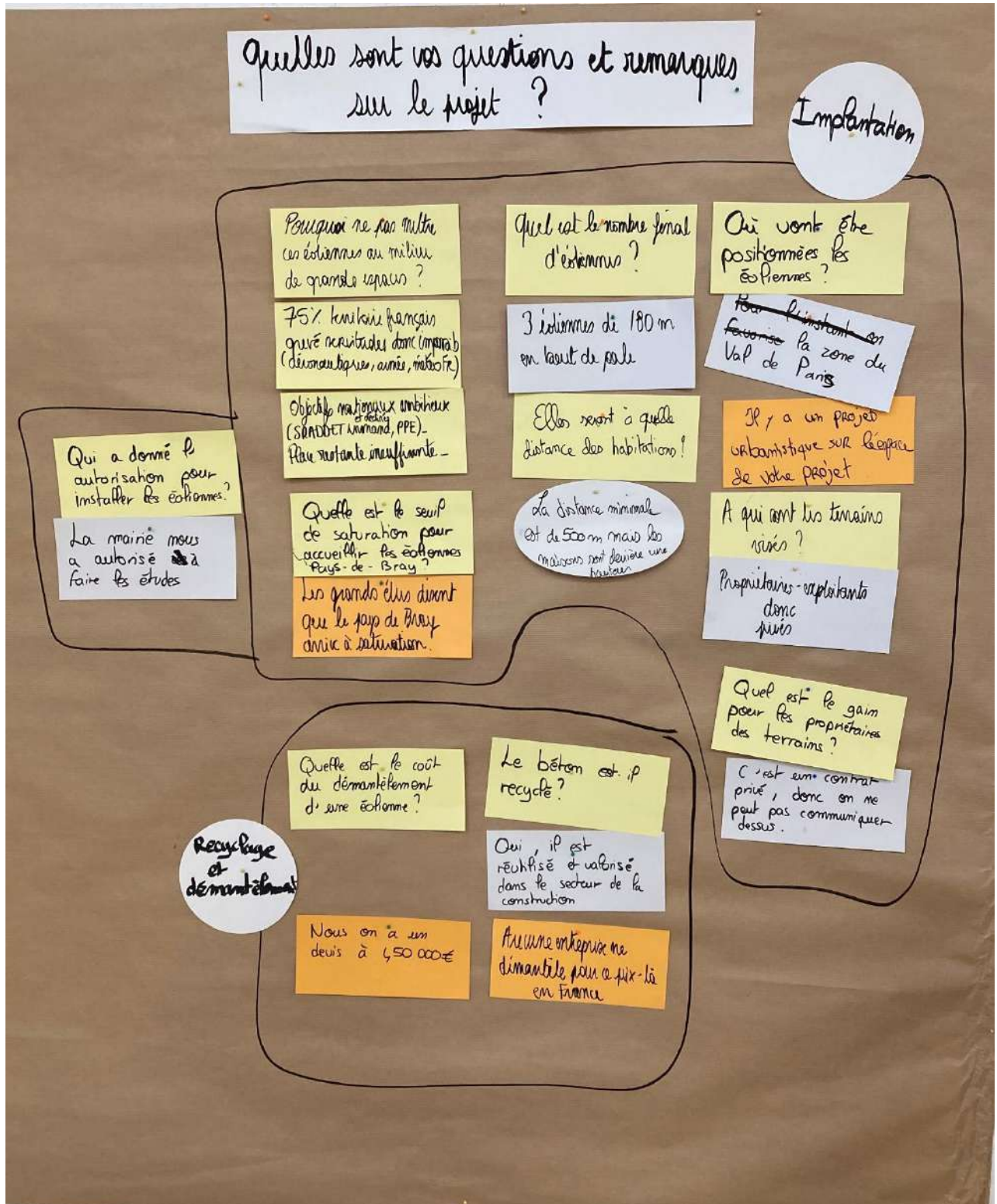
Mail : [lorette.haffner@mazars.fr](mailto:lorette.haffner@mazars.fr)

# Annexes

## 1. Panneaux

### Panneau n°1





# QUELLES SONT VOS QUESTIONS ET REMARQUES SUR LE PROJET ?

## Com & concertation

Quand les autres communes ont-elles été informées du projet ?

Début 2021 après la délibération de St Vaast

On va être obligé de créer une association comme les Grandes-Ventes

On reboute les gens en les mettant devant le fait accompli.

Demande concertation débute en 2021: forums, lettres d'impas, etc. internet...

Pourquoi ne pas avoir présenté plus tôt Fraulleville ?

Le projet était prévu bien de Fraulleville et la mairie a été prévenue quand

le projet n'est déplacé, en raison résultats études écologiques.

Il aurait fallu informer en amont pour éviter l'opposition

Il y a un demi de démocratie: pourquoi n'y a-t-il pas de référendum

Ça manque d'information et de clarté

Est ce qu'il y aura de prochaines réunions ?

Oui, afin de vous tenir informés de la suite du projet

C'est la 3ème réunion, et c'est très peu d'informations

## RWE

Pourquoi ce sont des allemands qui viennent faire ce projet ?

Marché très concurrentiel France où il y a des entreprises de toute l'Europe qui peuvent venir et être viables.

RWE est une filiale d'EDF allemand mais ? elles font partie capital.

Quelle différence entre RWE, RWE Power, RWE Energie ?



## 2. Supports présentés

# RWE

## Projet éolien de Saint-Vaast-d'Équiqueville

Où en est le projet ?





**3 à 5**  
éoliennes



**3** potentielles  
zones d'implantation



**165m à 180m**  
de hauteur maximum  
en bout de pale



**3 à 5,7 MW**  
de puissance unitaire  
**9 à 28,5 MW**  
de puissance totale



Production électrique  
permettant de couvrir  
la consommation  
électrique annuelle de  
**5 800 à 9 700 foyers**

### Quel est le calendrier du projet ?



Pour plus d'information :  
[www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com](http://www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com)

Partenaire concertation  
**mazars**

# RWE

## Projet éolien de Saint-Vaast-d'Équiqueville

### Le cycle de vie d'une éolienne (1/2)



#### La phase chantier

##### En quoi consiste l'étape du chantier ?

- > Réalisation des voiries, des plateformes et des fondations
- > Raccordement électrique du parc
- > Montage et levage des éoliennes
- > Mise en service du parc.

##### Quelle est la durée estimée du chantier ?

Le chantier dure entre 6 et 9 mois.

##### Quelles sont les garanties financières prévues pour le démantèlement ?

- > Pour une éolienne d'une puissance de moins de 2 MW : 50 000 €
- > Un ajout de 25 000 € par MW supplémentaire est effectué pour les éoliennes plus puissantes.
- > **Exemple :** pour une éolienne de 4 MW, il y aura 100 000 € de garanties financières.

#### Le saviez-vous ?

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent est **subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 515-106 du Code de l'environnement.**

#### La phase de vie d'une éolienne

##### En quoi consiste la vie d'une éolienne ?

- > Une éolienne d'une puissance de 5,7 MW va pouvoir couvrir les besoins électriques d'environ 2400 foyers (chauffage compris).
- > Une éolienne tourne en moyenne 80% du temps et 25% du temps à son maximum.
- > Une maintenance obligatoire a lieu tous les 6 mois pour s'assurer de son bon état et de son bon fonctionnement.

##### En quoi consistent les opérations de maintenance ?

- > Contrôle des huiles et vidange
- > Tests électriques
- > Graissage des éoliennes
- > Mise à jour des logiciels de gestion
- > Réparations spécifiques

##### Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?

- > Une éolienne vit entre 20 et 30 ans.



#### Pour plus d'information :

[www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com](http://www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com)

# RWE

## Projet éolien de Saint-Vaast-d'Équiqueville

### Le cycle de vie d'une éolienne (2/2)

#### La phase d'exploitation d'un parc éolien

##### Que se passe-t-il à la fin d'exploitation d'un parc éolien ?

2 options : démantèlement ou renouvellement (dit repowering)

##### DEMANTELEMENT

- Responsabilité de RWE, exploitant du parc, d'organiser le démantèlement via les fonds prévus en début de chantier
- Enlèvement des machines
- Retrait des installations électriques
- Excavation totale des fondations en béton sur les terres cultivées et remplacement par des terres aux caractéristiques comparables
- Remise en état du site (aire de grutage et chemins)
- Réutilisation, recyclage et élimination des déchets

#### La phase de réemploi ou recyclage d'une éolienne

##### En quoi consiste le recyclage d'une éolienne ?

**90% de la masse d'une éolienne se recycle :**

- Parties métalliques revendues
  - Béton armé valorisé dans le secteur de la construction
- 10% environ restants sont les pales.**

##### Quelles solutions pour recycler les pales ?

Plusieurs options existent :

- Réemploi pour la fabrication de mobiliers urbains
- Broyage et séparation des matières pour revente

##### CONCLUSION

Il n'existe pas d'énergie 100% propre mais l'éolienne reste parmi les énergies les plus vertes. Les émissions de CO<sub>2</sub> produites par une éolienne proviennent surtout de sa fabrication car une fois en fonctionnement, elle n'émet presque aucun gaz à effet de serre (ACL : 7,7 mois)\*.

\* Il faut 7,7 mois à partir de la mise en service de l'éolienne pour que l'électricité produite soit égale à l'énergie primaire nécessaire à sa fabrication en usine, son transport, son installation et son démantèlement.

#### RENOUVELLEMENT

- Responsabilité de RWE, exploitant du parc, d'organiser le renouvellement des machines
- Objectif : Remplacer partiellement ou totalement un parc éolien afin de profiter des évolutions technologiques et ainsi améliorer le rendement du parc
- Dans ce cas, les étapes sont les mêmes que pour un nouveau projet éolien :
  - Demande d'une nouvelle autorisation environnementale en cas de modification substantielle du parc éolien
  - Chantier permettant de refaire les fondations des éoliennes afin de les adapter aux nouvelles machines

#### Le saviez-vous ?

L'article L553-3 du Code de l'environnement dispose que :  
 « L'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation. Au cours de celle-ci, il doit constituer les garanties financières nécessaires. »

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, tout parc en fin d'exploitation devra recycler

**95 %**  
de la masse totale des éoliennes.



Pour plus d'information :

[www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com](http://www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com)

# RWE

## Projet éolien de Saint-Vaast-d'Équiqueville

### Les retombées du projet pour le territoire (1/2)

#### Participer à la transition énergétique de la France

> **Privilégier les énergies renouvelables**, c'est limiter le recours aux énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon), fortement émettrices de gaz à effet de serre et aggravant le changement climatique.

L'objectif des politiques publiques est de décarboner notre mix énergétique car les énergies fossiles représentent encore environ 70% de votre consommation d'énergie !

> **3<sup>ème</sup> source de production d'électricité en France en 2020**, soit 7,9 % de la production d'électricité provenant de l'énergie éolienne (derrière le nucléaire et l'hydraulique).

> **39,7 TWh d'électricité d'origine éolienne produite en 2020**, c'est l'équivalent de la consommation électrique de 8 100 000 foyers.



#### Le saviez-vous ?

**En 2021-2022, les énergies renouvelables génèrent 14,4 milliards d'euros de revenus pour l'Etat.** En effet, quand les prix du marché sont supérieurs au prix cible fixé lors de l'attribution d'un projet éolien, c'est le producteur qui verse à l'Etat la différence. Or, sur le premier trimestre 2022, le prix moyen de l'électricité s'est établi à 231 €/MWh, alors que le complément de rémunération comprend des prix cibles autour de 60 €/MWh. Ce cadre réglementaire « gagnant-gagnant » explique que les producteurs éoliens reversent aujourd'hui plusieurs milliards d'euros à l'Etat !

#### Participer à la redynamisation de tous les territoires français

> **1<sup>er</sup> employeur du secteur des énergies renouvelables en France**, avec un total de 22 600 emplois répartis en 900 sociétés présentes sur toutes les activités de la filière éolienne.

> **220 millions d'euros de recettes fiscales en 2020** pour les communes et les collectivités.



Construction de maisons de santé et accueil de nouveaux médecins



Construction de crèches



Rénovation de piscines



Ouvertures de bibliothèques



Rénovations des routes



Travaux d'éclairage public



Remise en état ou construction de lieux de tourisme

Pour plus d'information :

[www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com](http://www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com)

# RWE

## Projet éolien de Saint-Vaast-d'Équiqueville

### Les retombées du projet pour le territoire (2/2)

#### Zoom sur les retombées pour les collectivités locales

Quelles retombées fiscales ?

Collectivité	Détail du Calcul	3 éoliennes N149 4,2 MW	6 éoliennes N149 5,7 MW
Commune de Saint-Vaast-d'Équiqueville	TFPB + 20% IFER	21 900€	58 500€
Communauté de communes Falaises du Talou	100% CFE + 53% CVAE + 50% IFER + TFPB	61 900€	164 700€
Département de Seine-Maritime	47% de la CVAE + 30% IFER + TFPB	37 800 €	100 900€
État français	Frais de gestion	3 400€	9 100€
<b>Total des taxes perçues par les collectivités</b>		<b>125 000€</b>	<b>333 200€</b>

#### Quelles retombées directes pour Saint-Vaast d'Équiqueville ?

- > **Des indemnités communales** pour l'utilisation temporaire de la voirie
- > **Des retombées fiscales** représentant un montant compris entre 21 900 € et 58 500 € selon le nombre d'éoliennes implantées, leur puissance unitaire et les taux votés l'année de mise en service
- > **La création d'une activité économique locale**
- > **L'appel à des sous-traitants lors du chantier**  
L'implantation d'un projet éolien génère un surcroît d'activité localement, et fait intervenir des TPE, PME et ETI de proximité pour des travaux variés : terrassement, VRD, fourniture de béton, raccordement au réseau public, etc.



**Des mesures d'accompagnement à la transition écologique en lien avec l'amélioration du cadre de vie ou la dynamisation de la biodiversité sur le territoire.**

Les mesures d'accompagnement doivent avoir un lien avec la transition écologique et énergétique du territoire et peuvent être coconstruites avec les habitants et les élus locaux volontaires !

**Exemple :** la restauration écologique d'un milieu naturel, l'isolation d'écoles et de bâtiments publics, plantation de haies, valorisation de sentiers de randonnée, etc.

Pour plus d'information :  
[www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com](http://www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com)

# RWE

## Projet éolien de Saint-Vaast-d'Équieville

### Les résultats des études d'impacts

#### Etude acoustique

- > **Objectif :** Évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet pour connaître le bruit maximal à ne pas dépasser.
- > **Etat :** prévue à la fin du printemps 2022, état initial attendu à la fin de l'été 2022.
- > **Rappel de la méthodologie :** Des sonomètres sont installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude.

#### Les étapes

- 1 Réalisation des mesures sur site
- 2 Calcul du bruit résiduel (sans le futur parc éolien)
- 3 Calcul du bruit ambiant (intégrant le futur parc éolien)
- 4 Calcul des émergences acoustiques pour un respect de la réglementation sonore de 5 dB (décibels) le jour et 3 dB la nuit
- 5 Optimisation du parc éolien (bridages éventuels)

#### Etude paysagère

- > **Objectif :** Déterminer la sensibilité au projet des éléments identifiés comme présentant un enjeu vis-à-vis de l'éolien.
- > **Etat :** En cours depuis début 2021, résultat de l'état initial obtenu mi-avril 2022.
- > **Résultats :**
  - > Les principales sensibilités se localisent aux abords du projet, principalement sur les axes de communication traversant l'aire d'étude immédiate, sur quelques sections d'itinéraires touristiques et sur les bourgs implantés autour de la zone d'implantation potentielle.
  - > Les enjeux sont relativement importants, représentés tant par les axes de communication que par les lieux de vie, le patrimoine vernaculaire ou encore les itinéraires de randonnée.
  - > Par exemple, plusieurs routes départementales (D915, D1, D22, D298) cheminant sur le plateau ou sur le relief de Béthune, sont fortement exposées au motif éolien.



#### Bon à savoir !

- La réglementation acoustique française est la plus stricte d'Europe en matière d'éolien.
- Le bruit d'une éolienne à 500m est de 35 dBA (décibels). A titre de comparaison un réfrigérateur émet un bruit de 35 dBA.
- À la construction du parc, une nouvelle campagne de mesure est réalisée pour vérifier que le parc est bien conforme à la réglementation. Si dans certaines conditions (vitesse, direction du vent, heure), les seuils sont dépassés, un plan de bridage (arrêt ou ralentissement de la machine) sera mis en place.

#### Pour plus d'information :

[www.saintvaastequieville.projet-eolien.com](http://www.saintvaastequieville.projet-eolien.com)

# RWE

## Projet éolien de Saint-Vaast-d'Équiqueville

### Les résultats des études d'impacts

#### Etude environnementale

- > **Objectif :** Etudier sur au moins 1 cycle biologique complet les impacts potentiels du parc sur la faune et la flore.
- > **Etat :** En cours depuis début 2021, résultat de l'état initial obtenu mi-avril 2022.
- > **Résultats :**
  - > Les enjeux liés à la nidification des espèces d'oiseaux au sein des cultures (enjeu moyen à localement assez fort) sont géographiquement et annuellement variables : ils dépendent de l'occupation des sols.
  - > Du point de vue de la flore et de la végétation, aucun enjeu réglementaire n'est présent.
  - > Concernant les chauves-souris, les enjeux fonctionnels varient de faible à très fort selon les périodes d'activités. Les principaux enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée se contractent au niveau de certains éléments à très bonne connectivité : lisière forestière, haies arborées en lien avec la forêt d'Eawy, etc.



#### Estimation des ressources en vent

- > **Objectif :** Mesurer l'orientation et la vitesse des vents permettant d'étudier la possibilité d'implantation, le type de machines, etc.
- > **Etat :** Résultats connus en février 2022.
- > **Résultats :**
  - > Vent moyen autour de 22 km/h
  - > Vent ayant une tendance Sud-Ouest

Pour plus d'information :

[www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com](http://www.saintvaastequiqueville.projet-eolien.com)